

Commune de Saorge

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JANVIER 2014

en salle du Conseil de la Mairie, à 10h00, en séance publique présidée par le Maire Paul Silici.

.....

Présents : Paul Silici, Bernard Duval, Jean-Pierre Martini, Lydie Staub, Gérard Bonnet, Richard Toesca, Antonin Nicolai.

Pouvoirs : de Roger Palmi à Antonin Nicolai, et de Véronique Courty à Gérard Bonnet.

.....

- Le Maire ouvre la séance à 10 heures, indique que, contrairement à l'habitude et compte tenu du caractère purement administratif de l'ordre du jour, les élus n'ont pas été réunis en séance préliminaire de travail, et félicite le public venu en dépit du mauvais temps.
- B. Duval est désigné en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité.

.....

1°- Approbation du compte-rendu de la réunion du 04 décembre 2013 et compte-rendu des décisions prises dans le cadre des délégations du Maire :

- Aucune observation n'est formulée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.
- Décisions du Maire dans le cadre de sa délégation :
 - n° 17/2013 du 13/12/2013 : renouvellement du bail de location de l'appartement communal avenue Davéo à Mme IPERT Joséphine.
 - n° 18/2013 du 16/12/2013 : fixant la redevance annuelle d'occupation du domaine public pour 2014.
 - n° 19/2013 du 17/12/2013 : attribution de la concession n° 205 dans le cimetière communal à M. et Mme GERBE Bernard.
 - n° 20/2013 du 26/12/2013 : renouvellement u bail de location de la cave rue Virgile Barel à M. Paul PACHIAUDI.
- Le Conseil Municipal prend acte des décisions du Maire.

2°- Convention de mandat provisoire entre la Commune et la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (CARF) :

Le Maire rappelle le processus qui a conduit à l'incorporation des cinq Communes de la Roya dans la CARF et à la fusion des deux SIVOM de la vallée en un SIVOM unique. Il ajoute que depuis le 1^{er} janvier la CARF exerce en lieu et place des SIVOM les compétences qui lui sont attribuées de droit ou par option, et qu'afin d'assurer la continuité de services publics relevant des compétences communautaires, vu que la Commune de Saorge est la seule à être en mesure ce poursuivre sur son territoire l'exercice des missions relevant des compétences communautaires, il est nécessaire de conclure un mandat de gestion provisoire entre la Commune et la CARF, qui prendra fin lorsque cette dernière aura réalisé l'intégration complète des services. Il en donne lecture.

- Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ledit mandat de gestion provisoire et autorise le Maire à le signer.

3°- Désignation des représentants de la Commune au conseil de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (CARF) :

Le Maire indique que l'arrêté préfectoral du 22 avril 2013 ayant intégré les cinq Communes de la Roya dans le périmètre de la CARF, il est devenu nécessaire que ces Communes désignent leurs représentants qui siègeront au conseil communautaire : un titulaire et un suppléant par Commune.

L. Staub annonce sa candidature au poste de titulaire avant que le Maire n'ait procédé aux appels de candidatures.

- Désignation du titulaire :

Le Maire procède à l'appel des candidatures pour le poste de titulaire.

Se déclarent candidats : Lydie Staub et Paul Silici.

Le vote à scrutin secret donne le résultat suivant avec 9 bulletins trouvés dans l'urne :

- Lydie Staub : 1 bulletin

- Paul Silici : 8 bulletins

Paul SILICI est déclaré délégué titulaire pour siéger au conseil communautaire de la communauté d'agglomération de la Riviera Française.

- Désignation du suppléant :

Le Maire procède à l'appel de candidature pour le poste de suppléant :

Se déclarent candidats : Lydie Staub et Gérard Bonnet.

Le vote à scrutin secret donne le résultat suivant avec 9 bulletins trouvés dans l'urne :

- Lydie Staub : 3 bulletins

- Gérard Bonnet : 6 bulletins

Gérard BONNET est déclaré délégué suppléant pour siéger au conseil communautaire de la communauté d'agglomération de la Riviera Française.

4°- Désignation des représentants de la Commune aux commissions de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (CARF) :

- Le Maire donne la liste des commissions, indique que le Maire est membre de droit de chaque commission et demande aux élus intéressés de proposer leur candidature. Il ajoute qu'il est possible de désigner, outre le Maire, deux représentants de la Commune à chaque commission. Les candidatures suivantes sont proposées :

- Finances : aucun candidat,

- Personnel : R. Toesca,

- Environnement et cadre de vie (eau, air, bruit, fourrière animale) : L. Staub et G. Bonnet ;

- Transport et accessibilité : R. Toesca ;

- Parcs de stationnement et fourrière automobile : G. Bonnet ;

- Traitement et revalorisation des déchets : G. Bonnet et G. Bonnet et R. Toesca ;

- Revitalisation de l'agriculture identitaire : G. Bonnet ;

- Politique de la ville : aucun candidat ;

- Equipements publics et culturels : L. Staub et R. Toesca ;

- Aménagement de l'espace : G. Bonnet ;

- Développement économique : G. Bonnet et R. Toesca ;

- Habitat : R. Toesca et A. Nicolai ;

- Evaluation des charges transférées : aucun candidat.

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'ensemble des candidatures présentées aux commissions communautaires indiquées ci-dessus.

5°- Approbation des statuts du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Roya et désignation des représentants de la Commune :

Le Maire soumet au Conseil le projet de statuts du SIVOM de la Roya et indique que les délégués provisoires du nouveau SIVOM (les cinq Maires et premiers Adjoints de la vallée,) se sont réunis hier à Breil sur Roya. J-P Martini assistait également à la réunion. Il invite les élus à désigner deux délégués titulaires et un délégué suppléant pour y représenter la Commune.

- Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les statuts du SIVOM de la Roya.

- Désignation des deux délégués titulaires :

P. Silici et J-P. Martini présentent leur candidature.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Paul SILICI et Jean-Pierre MARTINI en qualité de délégués titulaires de la Commune au SIVOM de la ROYA.

- Désignation du délégué suppléant :

A. Nicolaï présente sa candidature.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Antonin NICOLAÏ en qualité de délégué suppléant de la Commune au SIVOM de la ROYA.

6°- Informations diverses : le Maire donne au Conseil les informations suivantes :

- **Rythmes scolaires :** l'Education Nationale vient de valider le projet d'organisation des nouveaux rythmes scolaires élaboré en concertation avec les enseignants, le personnel communal et les parents d'élèves.

- **Réseau d'eau potable :** la commune aurait pu manquer d'eau à deux reprises la semaine dernière en raison de l'ouverture (automatique et intempestive) d'une vanne de vidange du réservoir de Maurion. Fort heureusement grâce à la vigilance du personnel et à l'ordinateur de contrôle à distance installé à la Mairie, l'anomalie a été rapidement détectée et les employés des services techniques sont intervenus sur le site. Un responsable technique de l'installateur est venu inspecter l'installation mais n'a pas détecté de défauts. Le Personnel poursuit en conséquence quotidiennement la surveillance du niveau du bassin.

.....

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire demande aux élus s'ils désirent intervenir.

- G. Bonnet demande s'il sera possible par la suite de modifier les délégués aux commissions de la CARF. Le Maire estime que oui et rappelle que, de toute manière, le nouveau conseil municipal issu des élections de mars prochain devra désigner les nouveaux délégués de la Commune au SIVOM et à la CARF.

- J-P. Martini rappelle les problèmes dus au manque d'entretien de la route départementale du Caïros par le Conseil Général.

- A. Nicolaï pose une question relative au diagnostic d'assainissement. Le Maire lui répond qu'il faudra patienter jusqu'en avril et qu'il va répondre à Roger Palmi.

Aucun membre du Conseil ne désirant plus intervenir, le Maire lève la séance à 18h45.

Il rappelle la cérémonie des vœux qui aura bien lieu demain samedi à la Mairie à 11h30 (et non pas à 10h30 comme l'a annoncé le quotidien Nice-Matin).

Suivant l'habitude, il invite l'assistance à s'exprimer librement.